



1197 Prangins, le 16 septembre 1986

**MUNICIPALITÉ
DE
PRANGINS**

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS**

Préavis No 16/86

Concerne : Construction d'un trottoir de 1,5 m. à la rue de la Gare et indemnisation des terrains nécessaires à sa réalisation -
Demande de crédit de fr. 105'000.--.

Municipal responsable : M. Jean-Louis PASCHE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PROJET

Faisant suite au rapport de la Commission et à la décision du Conseil communal de Prangins concernant les travaux relatifs à la réfection de la rue de la Gare, nous vous présentons le projet d'un deuxième trottoir allant de la propriété F. Schneiter jusqu'au parking de l'administration communale.

Bien que les bordiers du trottoir côté Lausanne aient cédé leurs biens-fonds gratuitement, il est équitable de leur verser la même indemnité, soit un montant de fr. 220.-- au mètre carré.

Il est de même indispensable de porter la largeur du trottoir côté Lausanne à 1.50 m. sur toute sa longueur, vu qu'il est nécessaire d'acquérir du terrain pour le réaliser.

COÛT

Trottoir côté Lausanne : 48 m ² à fr. 220.--	fr.	10'560.--
Trottoir côté Genève (Swissair) : 75 m ² à fr. 220.--	fr.	16'500.--
Trottoir côté Genève (F. Schneiter-Commune)	fr.	24'400.--
	fr.	51'700.--
dont à déduire le montant des acquisitions figurant sur le précédent préavis (No 4/86)	fr.	22'000.--
	fr.	29'700.--
Divers et imprévus	fr.	1'300.--
<u>Montant des expropriations à financer</u>	fr.	31'000.--
Travaux de génie civil (<u>66'000 x 160</u>)	fr.	51'000.--
		210
Murs et clôtures	fr.	15'000.--
Abornement	fr.	3'000.--
Divers et imprévus	fr.	5'000.--
<u>Montant total</u>	fr.	105'000.--
		=====

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède et compte tenu du désir du Conseil communal, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis 16/86 concernant une demande de crédit de fr. 105'000.-- pour la création d'un second trottoir à la rue de la Gare depuis l'immeuble F. Schneiter jusqu'au parking de l'administration communale,

le plan des investissements 1986, chiffre 5, se montant à fr. 300'000.--,

lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

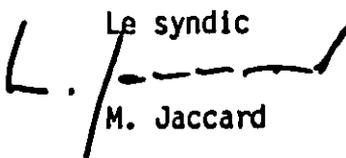
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- 1/ d'adopter le préavis No 16/86 concernant une demande de crédit de fr. 105'000.-- pour la création d'un second trottoir à la rue de la Gare depuis l'immeuble F. Schneiter jusqu'au parking de l'administration communale,
- 2/ d'accorder un crédit de fr. 105'000.-- pour ces travaux,
- 3/ d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de fr. 105'000.-- aux conditions les plus favorables du moment,
- 4/ de porter au budget de fonctionnement durant 30 ans la somme de fr. 3'500.-- par année au titre d'amortissement et d'entretien de l'ouvrage.

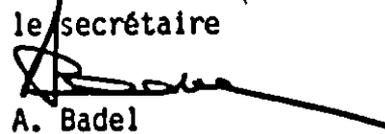
Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 15 septembre 1986 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

 M. Jaccard



le secrétaire


 A. Badel

o u p

